

Direction de l'Information
Ministère des Affaires extérieures
Ottawa Canada

Bulletin

hebdomadaire canadien

Vol. 26, N° 37

15 septembre 1971

LA DÉFENSE DANS LES ANNÉES 70

Le Gouvernement canadien a entrepris en 1968 le grand examen de sa politique de défense et il a fait connaître les grandes lignes de sa pensée dans la déclaration de principe prononcée par le premier ministre, le 3 avril 1969. Cette déclaration annonçait une nouvelle orientation de la politique et, notamment, des priorités de la Défense, rendues nécessaires par les changements survenus sur le plan international et sur le plan national.

Dans le Livre blanc sur la Défense qui vient d'être publié, on explique de façon plus poussée les décisions annoncées dans la déclaration de 1969, on établit la ligne de conduite sur laquelle se fondera le Gouvernement pour prendre de nouvelles décisions sur les questions relatives au rôle et à la stratégie

actuelles des Forces armées et on indique l'orientation future de la politique de défense.

Sur la scène internationale, des changements importants sont intervenus dans la nature de l'équilibre nucléaire stratégique entre les États-Unis et l'Union soviétique, et dans l'état des relations politiques entre l'Est et l'Ouest, tant en Europe qu'entre les deux superpuissances proprement dites. Ces changements, de même que l'émergence de la Chine comme puissance nucléaire, et l'expansion économique de l'Europe et du Japon, ont entraîné un relâchement du système international bipolaire. Cette tendance s'accroît par suite de l'annonce selon laquelle le président Nixon se rendra bientôt en Chine, annonce qui dénote un changement majeur de politique pour les deux pays. L'efficacité des Forces internationales de maintien de la paix, qui était envisagée avec un certain optimisme en 1964, ne s'est pas révélée aussi grande qu'on avait pu l'espérer.

Sur le plan national, il est devenu nécessaire de réexaminer les responsabilités du Canada en matière de défense lorsque le Gouvernement a décidé de réglementer la mise en valeur du Nord canadien de façon à tenir compte de la préservation de l'environnement ainsi que des lois adoptées pour prévenir la pollution des eaux arctiques et des eaux intérieures septentrionales. Parmi les autres événements pertinents, mentionnons l'extension des eaux territoriales du Canada, l'établissement des zones de protection des pêches et de contrôle de la pollution sur les côtes de l'Atlantique et du Pacifique, ainsi que l'exploration plus poussée des ressources minérales au large des côtes. Enfin, vu la menace posée à la société par la violence révolutionnaire, et étant donné la portée de la récente crise, il importait d'étudier soigneusement ces éléments dans l'orientation à donner aux activités de défense.

Le Livre blanc passe en revue la politique de défense et le rôle des Forces armées par rapport aux objectifs nationaux et aux orientations politiques générales énoncées l'an dernier dans le Document

SOMMAIRE

La Défense dans les années 70	1
Pleins feux sur le Québec	3
Services commerciaux entre le Canada et le Liban	4
Étude de la tolérance des parasites par le bétail	4
Subvention à la recherche en biologie marine	4
Assistance judiciaire pour le Nord canadien	5
La route de l'Alaska	5
La nouvelle Bibliothèque du CNRC	6
Reconduction d'un accord Canada-Hongrie	6
Visite du président Nixon	7
Réunion du Comité ministériel Canado-Japonais	7

intitulé *Politique étrangère au service des Canadiens*. La politique de défense vise principalement à assurer le maintien de l'indépendance politique du Canada; la contribution du ministère de la Défense nationale à la sauvegarde de la souveraineté et de l'indépendance et à la recherche de la paix et de la sécurité représente la principale orientation politique découlant de cet objectif.

Les Forces armées canadiennes se voient confier quatre tâches principales que l'on peut définir comme il suit:

- a) la surveillance du territoire canadien et de ses côtes, c'est-à-dire la protection de la souveraineté du Canada;
- b) la défense de l'Amérique du Nord en coopération avec les Forces des États-Unis;
- c) l'observation de nos engagements envers l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord; et
- d) l'exécution des opérations internationales de maintien de la paix dont nous pourrions nous charger à l'occasion

On procède ensuite à un examen détaillé des quatre domaines précités de la politique de défense, afin d'évaluer les tâches qu'ils comportent par rapport aux priorités établies et en tenant compte du facteur coût/efficacité et des avantages accessoires de chacune des options. En raison des ressources restreintes dont le Canada dispose en matière de défense, ses Forces armées, au lieu d'aspirer à un haut degré de spécialisation, doivent rechercher la polyvalence en ce qui a trait au personnel et au matériel afin d'assurer le plus efficacement l'utilisation des ressources accessibles.

Le but du Gouvernement est de poursuivre l'occupation effective du territoire canadien et de disposer des moyens d'exercer la surveillance et le contrôle dont il aura besoin pour protéger les intérêts nationaux sur toute l'étendue du pays, sur tout l'espace aérien et sur les eaux côtières sur lesquels le Canada exerce un droit de souveraineté ou de juridiction. Les organismes civils du Gouvernement assument déjà des responsabilités précises dans plusieurs domaines relatifs à la réglementation des activités sur le territoire canadien mais, en dernier ressort, c'est au ministère de la Défense nationale qu'ils s'en remettent du soin de s'assurer qu'il existe une force de surveillance et de contrôle généraux capable de protéger la souveraineté et la sécurité du Canada. Lorsque l'intérêt du Canada l'exige, les Forces canadiennes s'acquittent de la surveillance et du contrôle dans les secteurs qui ne tombent pas sous la surveillance ou le contrôle des organismes civils ou dans lesquels ces derniers ont besoin d'aide pour accomplir leur tâche.

Les désordres civils doivent normalement être maîtrisés par les autorités civiles, et les effectifs des forces policières doivent être maintenus en nombre suffisant à cette fin. Néanmoins, il faut prévoir la possibilité que surviennent des états d'urgence ou des manifestations de violence qui

peuvent créer des situations impératives auxquelles les autorités civiles ne sont pas toujours prêtes à parer en temps ordinaire. Dans de telles circonstances, le pouvoir civil devrait pouvoir compter sur l'aide opportune des Forces armées canadiennes.

LA COLLABORATION AVEC LES ÉTATS-UNIS

Seule une attaque nucléaire stratégique déclenchée sur l'Amérique du Nord constitue une menace militaire directe à la sécurité nationale du Canada. L'objectif consiste à empêcher cette éventualité. La coopération avec les Forces armées des États-Unis pour la défense de l'Amérique du Nord sera nécessaire aussi longtemps que la sécurité commune des deux pays dépendra de la stabilité de l'équilibre des forces stratégiques. Le principe de la coopération avec les États-Unis est dicté par des motifs de souveraineté et de sécurité. Le Canada n'a pas l'intention de s'engager dans le système américain de défense antimissiles.

La plus grande partie des forces maritimes du Canada possède un haut degré de souplesse, en ce sens qu'elles peuvent être utilisées tant pour la défense de l'Amérique du Nord que pour la surveillance et le contrôle nationaux. Quoique la possibilité de faire la lutte anti-sous-marine soit destinée à être maintenue comme l'une des tâches d'utilité générale des forces maritimes, l'accent que l'on met actuellement sur la guerre anti-sous-marine en tant qu'effort dirigé contre les missiles balistiques lancés à partir de sous-marins sera tout de même réduit au profit des autres tâches d'ordre maritime; on gardera toutefois comme objectif à long terme de former un système de défense doté d'un potentiel d'utilisations générales qui s'adapte mieux aux nombreuses exigences maritimes nationales.

LA DÉSFFECTATION DU SYSTÈME BOMARC AU CANADA

Bien que l'importance de la force de bombardement stratégique de l'Union soviétique ait diminué comparativement à celle des missiles intercontinentaux et des missiles lancés à partir de sous-marins de ce pays, il sera encore nécessaire d'avoir recours à la surveillance et aux dispositifs d'alerte pour empêcher que les bombardiers s'approchent subrepticement de l'Amérique du Nord et pour contribuer à la dissuasion en empêchant les Soviétiques de lancer leurs bombardiers contre l'Amérique du Nord avant d'y lancer leurs missiles. Il ne s'ensuit pas qu'un système complet de défense contre les bombardiers soit nécessaire et, à moins que la situation stratégique ne change, le Canada, tout en maintenant à son niveau actuel le nombre de ses appareils d'interception, a l'intention de renforcer sa contribution aux défenses antibombardiers actives de l'Amérique du Nord dans la mesure seulement où cela s'avérera nécessaire au contrôle de l'espace aérien canadien. Le système de missiles BOMARC sera désaffecté au Canada. La nécessité est toujours aussi marquée

PLEINS FEUX SUR LE QUÉBEC

Premier point de débarquement pour l'exploration de la région intérieure de l'Amérique du Nord, puis centre commercial du continent, le Québec a formé la chaîne sur laquelle a été tissée la majeure partie de l'histoire des premiers temps du Canada. Au cours de la prochaine année, on projette d'attirer l'attention sur une quinzaine de lieux historiques du Québec étroitement reliés à des événements qui ont façonné l'histoire de notre pays. La Direction des parcs nationaux et des lieux historiques, du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, a affecté plus de cinq millions de dollars à leur aménagement et à leur entretien.

PARC CARTIER-BRÉBEUF

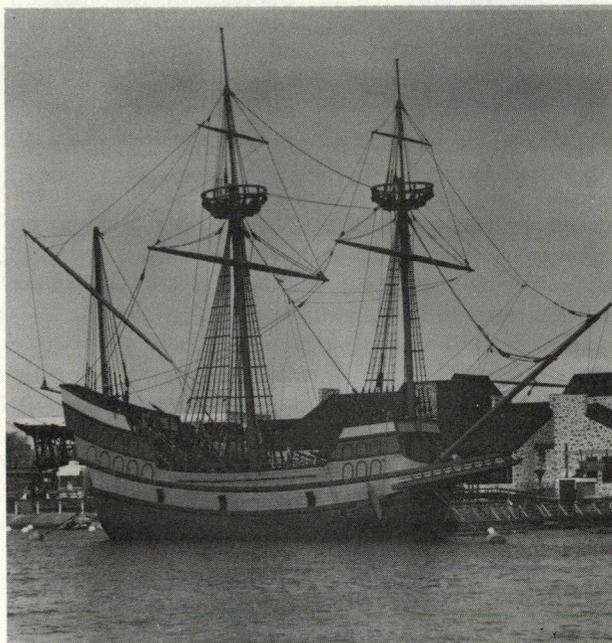
L'une des initiatives les plus importantes est le nouveau parc historique national Cartier-Brébeuf. C'est à l'emplacement de ce parc de seize acres, dans le voisinage de la ville de Québec, au confluent des rivières Saint-Charles et Lairet, que Jacques Cartier et son équipage ont passé le malheureux hiver de 1535-1536. La découverte, par Cartier, du fleuve Saint-Laurent devait marquer le début de la colonisation française et de l'exploration des trois quarts du continent. Quatre-vingt-dix ans plus tard, Jean de Brébeuf, prêtre et martyr, ainsi que les Pères Garnier Lalemant et Enemond Massé, établissaient une mission jésuite à l'endroit même où Cartier avait hiverné.

Le point central du parc sera *La Grande Hermine*, réplique grandeur nature du vaisseau amiral de Cartier et le plus gros des navires utilisés lors de son expédition. Terminée en 1966, *La Grande Hermine* a été montrée à Expo '67. Près de \$500,000 seront affectés à la remise à neuf du vaisseau et à son transport à sa destination finale, à la création d'un bassin artificiel pour son lancement, ainsi qu'à la construction d'un centre d'interprétation et d'accueil dans le parc.

Un autre important projet concerne la restauration du fort Lévis, no I, sur les hauteurs de Lauzon, en face de Québec. Ce fort est le dernier d'une série de trois ouvrages construits dans les années 1860, afin de protéger la ville de Québec contre une invasion éventuelle par le sud. Exemple unique d'une phase importante de l'architecture militaire canadienne, le fort Lévis fut construit pour résister aux armes à canon rayé dont on avait commencé à faire usage.

MISSION DE SIR GEORGES-ÉTIENNE CARTIER

A Montréal, on accordera une attention particulière à l'ancienne maison de deux étages de sir Georges-Etienne Cartier, l'un des plus prestigieux des Pères de la Confédération. Lorsque les négociations en vue de son achat seront complétées, des plans fondés sur l'état actuel du bâtiment seront préparés et on entreprendra immédiatement la restauration de cette construction vieille de 130 ans, située rue Notre-Dame. Les conservateurs du Service des lieux historiques



La Grande Hermine, pesant 160 tonnes et mesurant 78 pieds de longueur, qui est une réplique du vaisseau amiral de Jacques Cartier, sera installée en permanence dans le parc historique national Cartier-Brébeuf, à Québec.

nationaux rassemblent actuellement des meubles du XIXe siècle, qui sont destinés à l'ancienne demeure de l'homme d'Etat.

TRAVAUX D'ARCHÉOLOGIE SOUS-MARINE

A Restigouche, sur la baie des Chaleurs, au Québec, d'importants travaux d'archéologie sous-marine se poursuivent depuis deux ans. C'est à cet endroit qu'a eu lieu, en 1760, une bataille navale de six-sept jours, la dernière entre les Britanniques et les Français, dans la lutte pour la possession de la colonie qu'était alors le Canada. Des archéologues s'emploient actuellement à retirer de l'eau des objets façonnés conservés en excellent état et provenant de trois frégates françaises coulées lors du combat. Les projets prévoient, pour l'instant, la construction, à Restigouche, d'un pavillon d'interprétation qui illustrera le sort réservé, il y a quelque deux cents ans, aux trois frégates appelées *Bienfaisant*, *Machault* et *Marquis de Malauze*, ainsi qu'aux hommes et aux marchandises qu'elles amenaient dans le nouveau monde.

Les autres lieux historiques où des travaux seront entrepris sont, notamment, le fort Chambly, le fort Lennox, le site de Coteau-du-Lac, la maison de Laurier à St-Lin, les casernes de Carillon, le fort Châteauguay et l'Île Perrot, tous situés dans un rayon de trente milles de Montréal. Dans la ville de Québec, les murs et les portes de la ville ainsi que le parc Artillerie, qui font partie des fortifications

historiques, feront aussi l'objet de travaux de restauration, de même que le fort Témiscamingue, dans l'ouest de la province de Québec, et la croix de Jacques Cartier, érigée à Gaspé.

SERVICES COMMERCIAUX ENTRE LE CANADA ET LE LIBAN

Les délégations du Liban et du Canada se sont réunies à Ottawa les 19 et 20 août pour discuter de propositions relatives à un accord bilatéral de transport aérien devant régir des services commerciaux réguliers entre le Canada et le Liban.

Les entretiens se sont déroulés dans une atmosphère de coopération et d'amitié et il y a eu un utile échange de vues sur les dispositions d'un tel accord. Il a été convenu que d'autres discussions auraient lieu bientôt à une date qui conviendrait aux deux gouvernements.

La délégation libanaise était dirigée par l'ambassadeur du Liban au Canada, M. Alif Gébara; le chef de la délégation canadienne était M. G. Morisset, président du Comité de la politique des transports internationaux de la Commission canadienne des transports.

ÉTUDE DE LA TOLÉRANCE DES PARASITES PAR LE BÉTAIL

Des études en cours à la Station fédérale de recherches agricoles de Lethbridge (Alberta) visent à découvrir des méthodes permettant de rendre les bovins plus tolérants aux parasites.

Des parasites tels que les mouches des cornes gênent souvent les bovins au point de réduire d'une façon sensible le gain de poids et les marges bénéficiaires.

Selon M. W.O. Haufe, parasitologiste à la Station de Lethbridge, des essais ont montré que la tolérance à la mouche des cornes peut s'acquérir chez les bovins et que, dans certaines conditions de milieu, l'infestation par ce parasite n'entrave pas la

production de la viande. Avec certains types de conduite de l'exploitation, précise-t-il, cette tolérance aux parasites peut se développer rapidement.

"Nous nous penchons de plus près sur ce problème, comptant que nous parviendrons à une meilleure compréhension de la tolérance des parasites par le bétail."

Il se pourrait très bien que le résultat de cette recherche se traduise par la mise au point de nouvelles techniques de gestion du troupeau, qui permettraient aux producteurs de bovins de boucherie de diminuer considérablement la quantité et la fréquence des traitements chimiques nécessaires jusqu'ici à une production bovine rentable.

SUBVENTION À LA RECHERCHE EN BIOLOGIE MARINE

Le Conseil national de recherches du Canada a accordé une subvention de 500,000 dollars à la Société de biologie marine des universités de l'Ouest canadien pour l'aider à développer des installations de recherche dans une station de biologie marine située sur la côte ouest de l'Île de Vancouver. Cette subvention fera l'objet de deux versements égaux au cours des deux prochaines années.

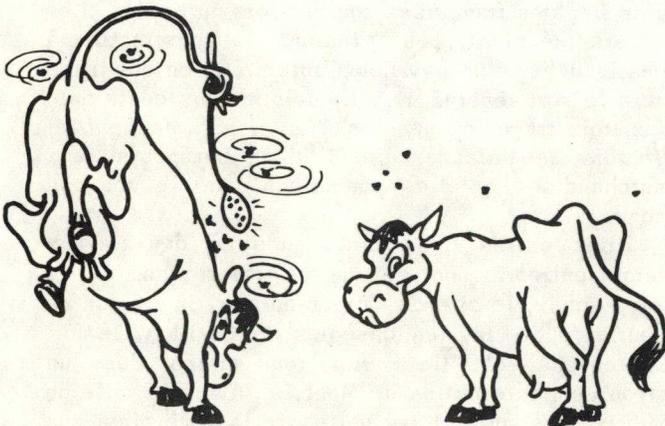
Ce centre sera le premier de ce type sur la côte ouest du Canada qui dispose déjà de trois centres d'enseignement et de recherche en biologie marine sur la côte est et d'un centre à la Barbade. La subvention prévoit une collaboration étroite entre la Société de biologie marine des universités de l'Ouest canadien et le nouveau ministère fédéral de l'Environnement.

Le nouveau centre sera situé à Bamfield, petit village de pêcheurs de Barkley Sound et son quartier général se trouvera dans une ancienne station fédérale de communications fermée il y a douze ans, station qui, d'ailleurs, a été conçue par le même architecte que celui qui a dessiné les bâtiments du Parlement et le *Empress Hotel* à Victoria. Cette station a été classée monument historique en 1930. Le bâtiment est admirablement bien adapté pour en faire une station de recherche marine.

La Société de biologie marine des universités de l'Ouest canadien est formée de cinq universités: celles de l'Alberta, de Calgary, de Colombie-Britannique, Simon Fraser et Victoria. L'année dernière, ce consortium a acheté 190 acres de terre à Bamfield comprenant deux milles sur la côte.

La station de Bamfield fonctionnera comme centre principal de recherche biologique marine sur la côte ouest. Inévitablement, cette station fera naître des relations entre les scientifiques résidents et les scientifiques visiteurs, relations qui sont essentielles et qui, jusqu'à présent, n'ont pratiquement pas existé.

La station complétera les installations déjà existantes de cette région et appartenant au Bureau des recherches sur les pêcheries, à Nanaimo et



Lutte de bovins contre la mouche des cornes.

Vancouver-Ouest, ainsi que celles de l'Université de Washington.

La subvention du CNRC servira à aider au financement d'un système de conduites et de réservoirs de retenue pour les poissons de mer, les poissons d'eau douce et d'autres êtres marins; elle permettra également de se procurer des équipements de recherche dont ceux de contrôle de la température et du système assurant que l'eau de mer circule sans interruption faute de quoi des résultats obtenus après des mois ou même des années de recherches pourraient être perdus.

ASSISTANCE JUDICIAIRE POUR LE NORD CANADIEN

Le ministre de la Justice, M. John N. Turner, et le Commissaire des Territoires du Nord-Ouest, Stuart Hodgson, ont annoncé la signature d'un accord qui dote les Territoires du Nord-Ouest d'un plan d'assistance judiciaire en matière civile et pénale.

Ce plan, le premier du genre dans le Nord canadien et le premier plan global offert par le Gouvernement fédéral, rendra accessibles à tous, les services d'un avocat dans presque tous les délits criminels et dans un grand nombre d'affaires civiles, dont les divorces et la plupart des causes familiales.

Le plan sera financé par le ministère de la Justice et le gouvernement des Territoires. Il sera administré par un comité de trois personnes dont l'une devra être étrangère à la profession juridique. Les deux autres membres seront un fonctionnaire du gouvernement des Territoires et un membre du barreau des Territoires.

L'accord précise que l'assistance judiciaire en matière civile et pénale sera offerte à tout habitant temporaire ou permanent des Territoires, qui, de l'avis du comité, ne peut s'offrir les services d'un avocat sans se priver, lui ou les personnes à sa charge, du minimum raisonnable ou sans sacrifier un modeste capital. Il est prévu que, dans certaines affaires civiles, le bénéficiaire de l'assistance judiciaire devra rembourser les honoraires de l'avocat s'il obtient des dommages et intérêts ou si les frais du procès sont imputés à la partie adverse.

AFFAIRES PÉNALES

Pour les affaires pénales, si les services d'un avocat semblent devoir être nécessaires, le comité prendra les dispositions nécessaires pour qu'un avocat de l'assistance judiciaire accompagne la cour des Territoires et le tribunal de police correctionnelle lorsqu'ils seront en tournée dans l'Arctique. Lorsque le comité le jugera nécessaire, il est prévu qu'un avocat de l'assistance judiciaire précédera la cour dans ses tournées afin de préparer les causes.

L'assistance judiciaire sera offerte en matière pénale dans tous les cas suivants:

1. Violation d'une loi du Parlement (dont le Code criminel) donnant lieu à une inculpation.

2. Violation d'une loi ou d'un règlement fédéral, d'une ordonnance ou d'un règlement des Territoires donnant lieu à une déclaration sommaire de culpabilité et pour laquelle l'accusé est passible d'emprisonnement ou d'une peine qui, aux yeux du comité, le gênera sérieusement pour gagner sa vie.
3. Toutes procédures aux termes de la Loi sur les jeunes délinquants.
4. Tous les autres cas où, de l'avis du tribunal ou du comité, l'accusé ne peut prendre de décision en connaissance de cause sur la conduite à adopter, ou lorsqu'il risque d'être condamné à l'emprisonnement ou à une peine qui le gênera pour gagner sa vie.
5. Appels interjetés par la Couronne; ou lorsque l'avocat estime que l'appel de l'accusé est recevable et que le comité en juge de même; ou lorsque la cour d'appel demande un avocat pour un accusé.

Pour les affaires criminelles, les honoraires seront de \$30 l'heure au tribunal, jusqu'à un maximum de \$300 par jour. En tournée, les honoraires seront \$15 l'heure jusqu'à un maximum de \$150 par jour, plus les frais raisonnables de déplacement.

AFFAIRES CIVILES

L'assistance judiciaire peut être offerte dans la plupart des affaires civiles, lorsque l'avocat certifie que la cause est raisonnable et que le comité en convient. Les honoraires atteindront 75 pour cent des tarifs en vigueur. Les avocats qui participeront au plan offriront donc, en fait, 25 pour cent de leurs honoraires. Il n'y aura pas d'assistance possible pour les affaires ordinaires telles que l'achat d'une maison, la constitution d'une société, la cession de biens et autres actions particulières telles que diffamation et rupture de promesse de mariage.

L'accord prévoit que le Commissaire fera un rapport annuel au ministre de la Justice en sa qualité de procureur général des Territoires du Nord-Ouest.

LA ROUTE DE L'ALASKA

À la demande du Gouvernement des États-Unis, des entretiens préliminaires ont eu lieu à Ottawa en juin dernier relativement au projet de revêtement en dur du tronçon de la route de l'Alaska qui traverse le Canada.

Ces entretiens résultent de l'adoption par le Congrès américain en décembre dernier d'une loi intitulée *Federal-Aid Highway Act*, en vertu de laquelle le président, par l'intermédiaire de son secrétaire d'État et de son secrétaire au Transport, est autorisé à entamer des négociations avec le (Gouvernement du) Canada relativement au revêtement et au réaménagement de la route de l'Alaska et à en faire rapport au Congrès d'ici la fin de l'année.

À la suite de ces entretiens le Canada fera au cours des mois de juillet et d'août, une étude des points de départ et d'arrivée de la circulation qui

empruntera la route au plus fort de la saison touristique. On croit que les données ainsi recueillies seront d'une importance capitale pour les représentants du Gouvernement des deux pays lorsqu'ils reprendront leurs entretiens au mois de septembre.

On comptait parmi les membres du groupe réunis à l'Administration centrale des Travaux publics, des hauts fonctionnaires canadiens qui représentaient le Territoire du Yukon et les ministères des Travaux publics, des Affaires extérieures, des Transports, des Affaires indiennes et du Nord canadien, que dirigeait le sous-ministre intérimaire des Travaux publics, M. G.B. Williams, tandis que les fonctionnaires américains, dirigés par le *Director of Highway Operations*, M. Ross W. Drauser, étaient de la *Federal Highway Administration*, du bureau du secrétaire au Transport et de l'ambassade américaine.

Au cours de la réunion, on a examiné la condition physique actuelle de la route et on a fait part des études en profondeur effectuées par le Gouvernement du Canada sur les coûts et avantages qu'entraînerait l'amélioration de la route de l'Alaska.

Autrefois nommée la "route Alcan", la route de l'Alaska a été aménagée en 1942-1943, à des fins militaires. Son tracé, du point de départ à Dawson Creek (Colombie-Britannique), à son terminus, Fairbanks (Alaska), couvre une distance de 1,523 milles dont un tronçon de 302 milles dans l'Alaska même. Du tronçon de 1,221 milles dans le territoire canadien, la route n'est revêtue en dur que sur une distance de moins de 110 milles, le reste étant revêtu de gravier tous temps. Le voyageur peut se loger et se nourrir, faire le plein ou faire réparer sa voiture tout au long de la route.

La route, pour les 84 premiers milles, du point milliaire 0 à Dawson Creek, est revêtue en dur et c'est la Colombie-Britannique qui se charge de l'entretien de ce tronçon. Le reste de la route en territoire canadien, dont l'entretien relève du ministère fédéral des Travaux publics, est revêtu en dur jusqu'à Fort Nelson et sur une distance de 25 milles, aux environs de Whitehorse (Yukon).

Le Canada dépense quelque sept millions de dollars annuellement pour l'entretien de la route de l'Alaska et, de plus, il a affecté un montant d'environ cinq millions de dollars au programme en cours du remplacement des ponts.

Les entretiens dont il s'agit ici portent aussi sur la route Haines, connue, en général, sous le nom de "route de déviation Haines", qui couvre une distance de 159 milles à partir de la ligne de la marée à Haines (Alaska), jusqu'à Haines Junction, au point milliaire 1016 de la route de l'Alaska, à une distance de presque 100 milles à l'ouest de Whitehorse.

LA NOUVELLE BIBLIOTHÈQUE DU CNRC

Le ministre des travaux publics, M. Arthur Laing, et le président du Conseil du Trésor, M. C.M. Drury, ont annoncé conjointement l'adjudication d'un

marché de \$12,844,000 à *V.K. Mason Construction Ltd.*, d'Ottawa, pour la construction de la Bibliothèque scientifique nationale au Conseil national de recherches, Chemin de Montréal, à Ottawa. Les travaux doivent commencer sous peu.

La Bibliothèque scientifique nationale disposera des techniques les plus récentes pour mettre en mémoire, retrouver et diffuser l'information, et d'un espace suffisant pour deux millions de volumes.

L'immeuble de huit étages sera construit en béton armé avec ossature en acier pour résister aux secousses sismiques. Sa façade sera constituée de panneaux en béton préfabriqués de couleur blanche se mariant avec celle des bâtiments existants.

Les cinq étages supérieurs serviront au rangement des livres mais l'un de ceux-ci accueillera initialement les services du Centre de calcul. Aux trois étages inférieurs se trouveront les salles principales de distribution, les salles de consultation, de lecture et de traduction, ainsi que les bureaux. On utilisera le principe de l'aménagement fonctionnel paysager aux deux étages inférieurs principaux en laissant de grands espaces ouverts. Les murs et les plafonds seront insonorisés et les planchers seront revêtus de moquette pour assurer la quiétude des lieux. La moitié ouest du deuxième étage sera occupée par le Service de renseignements techniques du CNRC.

Des bandes transporteuses à commande électronique faciliteront la distribution des livres aux rayonnages, aux salles de lecture, aux salles de photocopie, de courrier et aux autres services importants.

La Bibliothèque sera située au sein d'un paysage naturel et constituera le pivot central de la première phase de l'aménagement sud du Conseil national de recherches. Les travaux doivent être achevés fin 1973.

RECONDUCTION D'UN ACCORD CANADA-HONGRIE

Un protocole reconduisant l'accord commercial Canada-Hongrie jusqu'au 31 décembre 1971, a été signé le 10 août à Budapest.

Le protocole prévoit non seulement la reconduction de l'échange du régime de la nation la plus favorisée, mais les entreprises hongroises de commerce extérieur s'engagent à acheter des marchandises canadiennes de leur choix d'une valeur d'au moins 2.1 millions de dollars au cours de la période de prolongation de cinq mois.

Le protocole prolonge la durée de l'accord commercial négocié entre le Canada et la Hongrie en 1964 et renouvelé en 1968 pour une période de trois ans. Les exportations canadiennes en Hongrie ne s'élevaient qu'à 1.9 million de dollars en 1964. Au cours des trois ans de l'accord commercial échu en août 1971, les sociétés canadiennes ont fait des affaires pour une valeur de plus de 15 millions de

dollars avec les entreprises commerciales d'État de la Hongrie.

Les pourparlers relatifs à un nouvel accord commercial à long terme tirent à leur fin et le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Pepin, a laissé entendre qu'il sera probablement en mesure de faire une déclaration après la réouverture de la Chambre.

VISITE DU PRÉSIDENT NIXON

Le premier ministre a annoncé le 30 août que le président Nixon viendra au Canada le printemps prochain.

On se souvient que, lors de son voyage à Washington, en 1969, monsieur Trudeau avait invité le président Nixon à se rendre au Canada. Le président avait accepté en principe et il a maintenant été décidé que sa visite aurait lieu le printemps prochain. Dès que les deux hommes d'État se seront entendus sur une date convenable, celle-ci sera annoncée.

RÉUNION DU COMITÉ MINISTÉRIEL CANADO-JAPONAIS

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, a annoncé récemment que la sixième réunion du Comité ministériel canado-japonais aura lieu à Toronto les 13 et 14 septembre. La délégation canadienne, présidée par M. Sharp, sera composée du ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Jean-Luc Pepin, du ministre des Finances, M. E.J. Benson, du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, M. J.J. Greene, et du ministre de l'Agriculture, M. H.A. Olson. Le Gouvernement japonais sera représenté par son ministre des Affaires étrangères, M. Takeo Fukuda, le ministre du Commerce international et de l'Industrie, M. Kakuei Tanaka, le ministre des Finances, M. Mikio Mizuta, le ministre de l'Agriculture et des Forêts, monsieur Munenori Akagi, et le Directeur général de l'Agence de planification économique, M. Toshio Kimura. L'ambassadeur du Canada au Japon, M. H.O. Moran, l'ambassadeur du Japon au Canada, M. Shinichi Kondo, ainsi que des hauts fonctionnaires des deux pays seront également présents.

Les ministres discuteront d'une vaste gamme de questions d'intérêt commun et, notamment, de politique et de finances internationales, des relations commerciales bilatérales et des ressources énergétiques et minérales.

La prochaine réunion du comité sera la première tenue au Canada en dehors d'Ottawa. La dernière réunion a eu lieu à Tokyo, en avril 1969. Les ministres japonais et leurs épouses ainsi que les autres membres de la délégation officielle arriveront le 11 septembre, en provenance de Washington, et visiteront la région de Toronto et des chutes Niagara durant la fin de semaine. Après la réunion des 13 et

14 septembre, le groupe se rendra à Vancouver où il passera la nuit du 15 septembre avant de s'envoler vers Tokyo le lendemain.

LA DÉFENSE DANS LES ANNÉES 70

(Suite de la page 2)

d'intégrer le contrôle opérationnel des Forces armées qui sont mises à la disposition de la défense aérienne du Canada et des États-Unis.

LE RÔLE DU CANADA EN EUROPE

Le rôle militaire du Canada dans l'OTAN est directement relié à la prévention de la guerre, notamment dans la région plus exposée de l'Europe mais aussi dans la région de l'Atlantique nord en général. Les changements survenus au cours des dernières vingt années tant au Canada qu'en Europe expliquent la réduction de notre contribution à la défense militaire en Europe, mais le Canada adhère au concept de la sécurité collective et a l'intention de continuer à stationner en Europe des Forces importantes, bien que réduites, faisant partie de la structure des Forces intégrées. Cette décision du Gouvernement canadien témoigne de sa conviction que la sécurité du pays continue d'être liée à celle de l'Europe occidentale. La contribution militaire du Canada en Europe affermit son rôle politique dans les négociations importantes qui sont présentement en cours ou envisagées, et qui visent à la solution de certains litiges, sources de tension, qui persistent depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Les intérêts communs qui découlent de notre adhésion à l'OTAN de vraient influencer favorablement sur la poursuite de nos relations commerciales avec les pays de l'Europe occidentale.

Le Canada est disposé à accepter que ses programmes d'entraînement soient mis à la disposition des forces armées d'autres pays, à condition que cet accord s'inspire du principe selon lequel les frais devraient être assumés par les pays en cause.

Les Forces canadiennes basées à l'étranger seront compatibles avec les Forces postées au Canada. L'élément Terre sera doté de matériels qui lui assureront la mobilité et la souplesse nécessaires pour remplir diverses tâches d'ordre général. Le Gouvernement a l'intention de redistribuer l'élément Terre qui se trouve actuellement en Europe. Les chars blindés moyens *Centurion* seront retirés du service. En remplacement, nous acquerrons un véhicule de soutien direct à suspension légère, aérotransportable dans les appareils de type *Hercule*. Nous organiserons une Force qui équivaldra en nombre à la Force terrestre actuellement stationnée en Europe. Le Gouvernement est disposé à accepter que, à la fin de la participation des modèles *CF-104* à la Force de frappe nucléaire en Europe en janvier 1972,

les trois escadrons soient assignés à l'attaque classique plutôt que deux escadrons assignés à l'attaque classique et un autre à la reconnaissance.

OTAN

Le rôle de réserve régionale dans la zone centrale de l'armée pour l'élément Terre reconstitué en Europe sera maintenu. Une Force canadienne efficace et importante comprenant l'élément Terre aussi bien que l'élément Air et l'occupation d'un nombre modéré de postes par le personnel militaire international de l'OTAN peuvent être maintenues à un total de 5,000 employés des Forces armées en Europe; les Forces canadiennes seront maintenues à ce niveau. Ce maintien du nombre et du rôle n'engendrera pas d'accroissement dans la structure ni dans le budget total des Forces.

Le Canada a l'intention de maintenir la participation de son groupe bataillon sur le flanc nord, engagement pris à l'égard de la force mobile du Commandement suprême des Forces alliées en Europe, de même que son autre contribution, qui consiste à envoyer du Canada dans un délai de trente jours un autre groupement de combat, transportable par air et par mer, sur le flanc nord en cas d'urgence. Le Gouvernement est en mesure d'envoyer au Commandement des Forces alliées en Europe deux escadrons de CF-5 stationnés au Canada; l'un serait à la disposition de l'élément Air de la force mobile du Commandement allié dans la région du nord, et un autre à la disposition du groupement de combat dans la même région, ce qui renforcera la puissance de dissuasion de l'OTAN et augmentera sa capacité de riposte souple.

Les rôles de défense aux niveaux national et nord-américain des Forces maritimes canadiennes correspondent exactement aux aspects maritimes des exigences de sécurité de l'OTAN et, en conséquence, le Canada maintiendra sa participation à la défense navale de l'Alliance et continuera à affecter des navires, des aéronefs et des sous-marins à l'OTAN en cas d'urgence. En temps de paix, la puissance navale collective de l'Alliance contribue à la dissuasion, donc à la sécurité de chacun des pays membres de l'OTAN. C'est pourquoi le Canada continuera à fournir des navires de temps en temps à la Force navale permanente de l'Atlantique. Le Canada accorde son appui à la Force navale permanente de l'Atlantique du Commandement suprême de l'Atlanti-

que et il le ferait de façon plus soutenue en temps de crise.

LE MAINTIEN DE LA PAIX

Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, le Canada a joué un rôle dans le maintien de la paix sur le plan international. Il n'est naturellement pas possible de prédire quand sera formulée la prochaine requête, ni de prévoir la dimension ni la portée de quelque opération que ce soit. Le Gouvernement continue d'encourager le concept du maintien de la paix mais il exigera l'existence d'une délimitation réaliste des attributions si des opérations visant au maintien de la paix doivent être entreprises. Enfin, le Gouvernement continuera de maintenir un groupe-bataillon en état d'alerte et de lui donner une formation adéquate afin de répondre rapidement à une éventuelle demande de participation canadienne.

Les Forces armées continueront d'assumer leurs responsabilités relatives à la recherche et au sauvetage, de fournir de l'aide aux autorités civiles dans les cas d'urgences ou de désordres civils, y compris les déversements d'huile ou d'autres genres de pollution, ainsi que de contribuer de diverses façons au développement national.

Les réductions des dépenses de la Défense se poursuivront, comme l'indiquent la compression des effectifs et les restrictions concernant l'acquisition d'équipement, mais le budget de la Défense pourrait faire l'objet d'une augmentation afin de répondre à plusieurs besoins précis.

Malgré cette augmentation, le budget ne dépassera que d'environ 1 pour cent le plafond établi pour l'exercice financier 1972-1973.

Le budget de la Défense des années 1973-1974 et des années suivantes s'établira d'après les programmes prévus et selon les prévisions budgétaires, conformément à la pratique adoptée dans d'autres ministères.

Les effectifs des Forces déjà autorisés, soit 82,000 à la fin de l'exercice financier de 1972-1973, passeront à environ 83,000.

Le Livre blanc traite également de façon brève des principes à appliquer dans la détermination de l'organisation et de la gestion du ministère de la Défense nationale, de la Force de réserve, du bilinguisme dans les Forces armées, du Conseil de recherche pour la défense, et de l'avenir des Forces armées.